

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue au Bureau municipal, 136 rue Principale, le mardi 10 septembre 2013, à compter de 19 h, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier

Messieurs les Conseillers: Claude Lussier
 Sylvain Roy
 Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

DÉPÔT DES AVIS DE CONVOCATION AVEC PREUVE DE RÉCEPTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, dépose devant les membres du conseil l'accusé de réception des avis de convocation signés, conformément au Code municipal.

13-09-272

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Dépôt des avis de convocation et de la réception de ceux-ci;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Étude des soumissions et adjudication – projet réfection partielle d'une partie du 5^e rang et de la rue Bélard / pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules;
4. Levée de la séance.

13-09-273

ÉTUDE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION – PROJET RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU 5^E RANG ET DE LA RUE BÉLAND / PAVAGE SUR LES RUES OSTIGUY, DES CHÊNES ET DES SAULES

CONSIDÉRANT que donnant suite à un appel d'offres public concernant la réfection partielle d'une partie du 5^e rang et de la rue Bélard / travaux de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Politique de gestion contractuelle ont été respectées;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

Que le Conseil municipal accepte la soumission de la firme ayant présenté la soumission la plus basse, en l'occurrence Construction DJL inc. et ce, pour un montant de deux cent quarante mille deux cent quatre-vingts dollars et quarante-neuf sous (240 280,49 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° SCM-2013-015;

Que le Conseil municipal autorise les travaux de réfection partielle d'une partie du 5^e rang et de la rue Béland / travaux de pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

13-09-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par le Conseiller, Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 19 h 29.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire